

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR
DU 18 DÉCEMBRE 2021

De 10h00 à 17h00, en présentiel au CNOSF et en visioconférence

Présents :

Membres du Comité Directeur : Marjorie AUFRERE / Viviane BARCLAY / Jean-Jacques BÉNA / Julien BLANCHET / Mario BOURDAGEAU / Michel CARLIEZ / Rémy DELHOMME / Laura FLESSEL COLOVIC / Bruno GARES / Grégory GOETZ / Jean-Marc GUENET / Philippe LAFAY / Grégory LAFON (après-midi) / Hugues LE MERRE / Karine MORTECLETTE / Nicolas REGNARD / Paule RICHARD / Julien RICHET COOPER / Emmanuelle RODRIGUEZ / Brigitte SAINT BONNET / Thérèse SALVADOR / Véronique SOLIVELLAS MASSUEL / Sylvie SORMAIL / Marie-Noëlle WATTIER-VERVOITTE

Excusés : Sylvain BOUQUET / Brigitte BRIEU VERDEAUX pouvoir à Jean-Marc GUENET / Sylvie COMMEREUC pouvoir à Karine MORTECLETTE / Grégory LAFON pouvoir à Sylvie SORMAIL (matin) / Jean-Michel LUCENAY pouvoir à Thérèse SALVADOR / Christian PEETERS / Sébastien ROBINEAUX pouvoir à Emmanuelle RODRIGUEZ / Laurianne THIEBAUT pouvoir à Bruno GARES / Alain VARILLE pouvoir à Brigitte SAINT BONNET

Président(e)s de comités régionaux : Jean-Christian CARRIÉ (Occitanie) / Alain GARNIER (Région Sud) / Marie-Claude GUILLAUME (Guadeloupe) / Luck MARTIN BOUYER (Hauts de France) / Dominique VEYRAC (Bourgogne-Franche Comté) / Pierre VITALI (Corse)

Excusés : Mohamed DHAOUADI (Normandie) / Denis GALLOT (Grand Est) / Pascale ISAUTIER (La Réunion) / Yannick LE CLEAC'H (Centre Val de Loire) / René MERIL (Martinique) / Guillaume MICHON (Pays de la Loire) / Luc MONTBLANC (Ile de France) / Lionel POSSELT (Bretagne)

Invités : Stéphane ALBOUY / Leslie BEGINI (My Coach) / Jacqueline FELZINES / Patrick GROG / Pierre GUICHOT / Olivier HANICOTTE / Sylvie LE MAUX / Frantz MULLER / Lucas POIREL (My Coach) / Pauline RABALLAND / Jean-Yves ROBIN / Julien SERVY (Sté Albouy) / Virginie THOBOR

Excusés : Clément CAMBEILH / Audrey CHEVALLOT / Christophe CONRAD / Jean-Noël HAUTEFAYE

1/ Accueil par le président

Le président ouvre la séance et précise que l'ordre du jour du comité directeur est chargé, avec 13 points, et qu'il doit se terminer vers 17h00 car l'association Colosse aux Pieds d'Argile vient signer la convention en fin de journée. Bruno GARES souhaite remercier la présidente du CNOSF, Brigitte HENRIQUES, pour l'accueil dans ses lieux. Il remercie également Sylvie LE MAUX et Astrid GUYART, élues au CNOSF, d'avoir pu obtenir l'accès à la salle du conseil pour accueillir le comité directeur. Cette salle permet la distanciation sociale, contrairement à la salle de réunion de la fédération.

Une minute de silence est effectuée en la mémoire d'Yves DREYFUS ainsi qu'aux autres disparus cette année.

Le président indique qu'une nouvelle fois le comité directeur se déroule en mode Covid, certains à Paris et certains en visioconférence car la 5^{ème} vague frappe le pays et de fait les activités.

Il faut rester vigilants sur le respect des protocoles sanitaires mais nous devons aussi nous adapter pour continuer la pratique. La pandémie nous soumet sans cesse à des changements de dernière minute sur le calendrier, les événements et la vie sportive et nous cherchons parfois notre rythme au milieu de cela. Mais nous travaillons toujours avec les associations, les comités départementaux, régionaux, nos maîtres d'armes, nos clubs main dans la main. Avant de démarrer nos travaux, juste quelques mots pour dresser un bilan de ces derniers mois.

D'abord un point sur les licenciés : à ce jour 46 300 environ soit un chiffre quasiment identique à la saison 2019 avant la crise sanitaire. Nous avons perdu 25% de licences sur la saison précédente et nous les avons retrouvés.

C'est un petit soulagement, un signal d'encouragement pour nos clubs mais cette petite victoire n'est pas à la hauteur de nos ambitions car nous devons rester soudés, agiles et innovants pour accueillir de nouveaux pratiquants.

Comment faire ? En renforçant nos actions tout d'abord et recruter sur les pratiques classiques, mais nous reparlerons tout à l'heure des outils mis en place, mais surtout en construisant une dynamique forte sur les pratiques sportives comme le sabre laser, la santé ou l'escrime artistique.

De nouvelles idées sont apparues lors du Covid, l'escrime en extérieur.

Nous menons une réflexion là-dessus car, de nos jours, le sport évolue et la pratique l'exige. Il apparaît que les Français veulent exercer le sport en plein air.

Il faut s'adapter et l'escrime artistique n'est pas en reste et peut se développer à l'école via des projets pédagogiques mêlant le sport et la culture. Cela repose sur l'admission de certaines synergies mises en œuvre petit à petit.

La formation est en restructuration et il en sera question tout à l'heure avec le DTN adjoint.

Sans vous assommer, je voudrais partager quelques chiffres et symboles qui montrent le dynamisme de la fédération malgré la crise : 12 webinaires ont été organisés pour les clubs. C'est capital pour renforcer les liens et nous adresser directement aux clubs et aux adhérents.

Durant cette année, nous avons demandé aux clubs de faire des propositions des thèmes qu'ils aimeraient aborder. Il est souhaité que les sujets puissent être descendants de la fédération mais aussi montants. Il faut créer des échanges beaucoup plus stratégiques et travailler plus avec les clubs pour les écouter, comprendre leurs problématiques et permettre à certains clubs d'exposer les outils/actions qu'ils ont développés.

Aujourd'hui, une action a été menée avec les scolaires et plus de 20 000 élèves ont été initiés en moins de 3 mois grâce à l'opération « Escrime à l'école ».

Je vous rappelle aussi que le projet performance fédéral (PPF) est en augmentation de 31%, soit environ 341 000 €uros, à destination des clubs. 60% des clubs ont pu bénéficier de cette enveloppe, soit environ 320 structures.

Enfin, la nouvelle charte éthique et déontologie a été finalisée et sera communiquée.

Concernant les élections de la FIE, la France compte 7 représentants dans les instances internationales. J'ai moi-même répondu positivement à l'initiative personnelle du président de la FIE, monsieur Alisher USMANOV. Il souhaitait s'entourer de présidents de fédérations fortes en vue de Paris 2024 et ne pas candidater aurait été très nuisible pour la fédération. Notre fédération est actuellement bien positionnée pour être partie prenante des projets à venir et du développement de l'escrime.

Je tiens à saluer Laura FLESSEL, Jean-Marc GUENET, Julien RICHET COOPER, Pierre GUICHOT, Benoît PINCEMAILLE et Yannick BOREL qui ont été élus dans ces commissions ou conseils.

Je tiens à remercier la DTN, les équipes et le personnel fédéral pour le travail réalisé.

2/ Approbation du projet de PV du 16 septembre 2021

Grégory GOETZ prend la parole et demande s'il y a des remarques.

Marjorie AUFRERE indique que la présentation PowerPoint manquait lors de l'envoi du projet de PV.

Grégory GOETZ lui répond qu'il s'agit d'un oubli et que le support sera transmis dans les plus brefs délais. Il précise également que Monsieur DHAOUADI était présent et non excusé.

Aucune autre remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3/ Utilisation du gestionnaire de licences – Affichage des résultats en ligne

Grégory GOETZ passe la parole à Brigitte SAINT BONNET qui présente ce dispositif à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

À la fin de la présentation, le président prend la parole pour expliquer ST37, intelligence artificielle qui permet d'arbitrer sans arbitre. Il précise que cela fonctionne, même si au sabre les arbitres n'y sont pas favorables.

Il n'est pas question de supprimer les arbitres. En revanche, cet outil pourrait servir à la formation de l'arbitre et de récupérer, de synthétiser des vidéos de 8 heures en 15 minutes.

La FIE a beaucoup investi financièrement et vient de le valider.

Jean-Jacques BÉNA pose la question du coût ce à quoi le président lui répond que cela peut monter jusqu'à 500 000 €. Cela permet d'accompagner le sport de haut niveau et le mettre également au service du grand public.

Jean-Jacques BÉNA pense qu'il faudrait beaucoup de vidéos pour un plus grand intérêt. Le Japon utilise-t-il ce procédé ?

Le président lui répond par l'affirmative. La France est actuellement en retard sur les nouvelles technologies par rapport à d'autres nations.

4/ Plan mixité

Patrick GROC prend la parole et fait la présentation à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

Les 4 axes du plan d'action fédéral :

1. Féminiser les instances dirigeantes
2. Développer la pratique pour le plus grand nombre de femmes et de jeunes filles
3. Féminiser l'encadrement technique et pédagogique ainsi que le corps arbitral
4. Promouvoir et accroître la réussite des parcours féminins

Virginie THOBOR intervient pour préciser que ce plan de mixité a un caractère obligatoire. Il a été produit rapidement afin de répondre aux obligations de service public et sera travaillé durant les 3 années afin de pouvoir répondre aux objectifs fixés.

Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE interroge sur les actions à devenir dirigeante et les actions proposées.

Dans la campagne de communication, il est noté « je pratique, j'arbitre, j'accompagne » et pourquoi pas « je dirige » ? Lorsque l'on parle de mixité il est intéressant d'aller également vers la partie « dirigeant du sport » et cette campagne pourrait inciter à pratiquer mais également à diriger. Elle précise qu'il s'agit également de la journée des droits de la femme et non la journée de la femme.

Virginie THOBOR répond que ces remarques seront prises en compte et que, pour l'encadrement notamment l'encadrement dirigeant, la DTN souhaite travailler avec l'association Fémix'sports qui a développé un certain nombre d'outils. La présidente de cette association est aussi vice-présidente au CNOSF en charge des questions de mixité. Elle développe des formations spécifiques qui permettent de travailler à la fois au coaching et à l'accompagnement de la confiance des femmes à prendre des responsabilités dans les structures associatives quel que soit leur niveau d'intervention.

Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE indique qu'elle a testé la première formation Fémix'Sports dans la région Auvergne Rhône Alpes et apprécie cette association.

Pour conclure sur ce point, le président précise qu'il y a plus de 50 % de femmes membres du comité directeur et 40% de femmes sont dirigeantes de clubs.

Préconisations compétitives

Patrick GROC indique que lors du comité directeur du 16 septembre 2021, le phasage de stratégie compétitive avait été validé.

Il le présente à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

Phase 1 : diagnostic

1/ Enquête auprès des clubs : enquête de satisfaction sur les circuits nationaux → dans l'ensemble bon, le poste qui répondait le plus aux attentes des clubs était l'accueil des organisateurs sur le lieu de l'épreuve.

2/ Préconisations des CTR :

- Objectifs que les CTR préconisent pour la FFE dans le domaine des compétitions, dans le cadre de la fidélisation des licenciés : relève de la responsabilité des clubs, départements, CR + mise en place des dispositifs de détection pour identifier les meilleurs en lien avec le maître d'armes de club, l'ETR, le CREFED.
- Pistes de travail préconisées compte tenu de la spécificité des armes et des différences de niveau. Au niveau des catégories d'âge et des armes, des calendriers, des classements, des règlements et des organisateurs.

3/ Quelles stratégies pour quels objectifs : janvier 2022 → Rencontre entre le président, la vice-présidente vie sportive et les représentants de la DTN pour définir des principes avant le travail d'harmonisation du calendrier et du règlement sportif de la saison 2022-2023.

Bruno GARES souhaite que le calendrier soit communiqué au plus vite afin que les clubs puissent réserver les gymnases ou autres le plus tôt possible. Il serait bien de disposer du calendrier vers les mois d'avril/mai.

Rémy DELHOMME se réjouit de ce mea-culpa et demande si l'enquête concernait les compétitions ouvertes et fermées, ce à quoi il lui est répondu que le questionnaire a été transmis avant les compétitions fermées. Cette enquête pourrait donc être affinée.

Jean-Marc GUENET informe les membres que la première compétition fermée au fleuret se tient ce week-end.

Le président rappelle que certains préfets se sont déplacés sur des compétitions pour s'assurer du respect des protocoles et certains n'auraient pas autorisé la tenue d'un open.

Jean-Christian CARRIÉ indique que pour organiser une politique sportive régionale il est bien d'avoir les dates au plus tôt et il en est de même pour le règlement sportif fédéral.

Alain GARNIER indique que le règlement sportif a été validé pour 4 ans.

Jean-Christian CARRIÉ répond qu'il doit encore évoluer d'après ce qu'il a compris.

Le président prend la parole et indique que le comité directeur a voté exceptionnellement le règlement sportif sur 1 an à cause de la crise Covid.

Luck MARTIN BOUYER confirme qu'il souhaite avoir le calendrier sportif le plus tôt possible.

Le président propose d'établir un calendrier fédéral dans un premier temps, et qu'il sera réadapté par la suite avec le calendrier de la FIE.

Sylvie SORMAIL précise qu'il faut le calendrier et le règlement sportif en même temps.

Rémy DELHOMME demande s'il y a eu des retombées sur les circuits ouverts et fermés.

Patrick GROC lui répond que cette présentation est un retour d'expérience sur les premiers circuits.

Jean-Christian CARRIÉ indique que le principe des circuits ouverts-fermés est une très bonne chose pour dynamiser l'escrime dans les régions même s'il y a des améliorations à y apporter.

Il indique que ce point pourrait être à l'ordre du jour de la future réunion des présidents de comités régionaux afin que les présidents donnent leur ressenti et que la fédération présente des propositions.

Hugues LE MERRE intervient pour confirmer les propos de Jean-Christian CARRIÉ et indique qu'il est confronté à une difficulté supplémentaire, celle de l'octroi de quotas de repêchés mal perçus au niveau du terrain et difficilement explicable.

Karine MORTECLETTE indique que pour des questions de développement et confrontés à la réalité face au Covid, la décision a été prise de faire des circuits fermés avec des quotas, ces derniers n'étant pas réattribués. Il a fallu prendre en compte les remontées des organisateurs. Certains tireurs choisissent de faire l'impasse sur certaines compétitions, d'autres s'inscrivaient mais ne participaient pas et il fallait donc repêcher des tireurs.

Karine MORTECLETTE indique avoir reçu deux candidatures pour les championnats de France fleuret seniors, l'une du club d'Antony et l'autre du club de Cognac.

Hugues LE MERRE précise que le club a candidaté directement auprès de la FFE et il n'en était pas au courant.

Il indique cependant que les installations peuvent accueillir cette manifestation et qu'ils ont d'ailleurs organisé les championnats d'Europe vétérans. Il existe une dynamique locale et ce serait l'occasion de valoriser l'escrime sur le territoire.

Sylvie SORMAIL précise qu'Antony a déjà organisé des championnats de France dans le passé. Le club d'Antony a toujours répondu présent durant la pandémie lorsque la fédération avait besoin d'installations pour continuer l'entraînement ou l'organisation de compétitions. Sylvie SORMAIL propose qu'Antony organise les France fleuret seniors cette année et Cognac l'année prochaine, et ce afin de remercier Antony d'avoir soutenu la fédération pendant toute la pandémie.

Il est procédé au vote.

20 voix Antony

5 voix Cognac

Il est proposé que si Cognac recandidate l'année prochaine, son dossier sera étudié avec bienveillance.

Julien BLANCHET prend la parole et se dit surpris sur l'attribution des championnats de France, car les dossiers ne sont pas présentés, les candidatures ne sont pas soutenues et qu'il faudrait peut-être revoir le processus.

Le président approuve les propos de ce dernier mais précise que ce sont des candidatures de dernière minute, lorsqu'un organisateur se désiste et que c'est au pied-levé qu'Antony et Cognac se sont proposés.

Karine MORTECLETTE indique que pour la fête des jeunes 2022, la fédération a reçu deux candidatures, celles de Mâcon et d'Arcachon. Hénin-Beaumont n'a plus les installations disponibles à la date des 18 et 19 juin prochains.

La fédération s'est donc rapprochée des régions et propose aujourd'hui l'organisation de la fête des jeunes à Mâcon.

Le président indique avoir rencontré le maire et les installations peuvent accueillir sans souci cet événement.

Philippe LAFAY demande si les capacités hôtelières ont été vérifiées, sachant qu'il connaît les installations de Mâcon.

Le président lui répond que si Mâcon est ville-étape du départ et de l'arrivée du Tour de France, il n'y a aucun souci pour la capacité hôtelière qui a été vérifiée.

Karine MORTECLETTE indique que le championnat d'Europe seniors est positionné sur la date des France pour l'épée. Il a donc été demandé à Christian JOSEPH de se rapprocher de Boulazac (France U23) et d'Épinal (France seniors) et afin de savoir s'ils pouvaient intervertir leurs dates.

5/ Validation des modifications des commissions fédérales

Grégory GOETZ prend la parole et indique à l'aide d'un PowerPoint les modifications dans les commissions fédérales suite à des démissions.

Rémy DELHOMME propose que la fédération rende un hommage à Dominique POUX pour toutes les années passées à la fédération.

Le président lui répond que c'est prévu.

Michel CARLIEZ pense que Dominique POUX aurait pu accompagner les jeunes médecins.

Virginie THOBOR rappelle le choix de travailler avec les médecins de l'INSEP qui dispose du suivi médical des athlètes.

Il est procédé au vote des différentes modifications.

Unanimité pour chaque vote.

6/ Approbation du règlement financier

Hugues LE MERRE pose la question de savoir comment s'articule le règlement financier dans le pouvoir d'engagement avec le président, la directrice générale et la DTN, mais qu'en est-il avec la trésorière ?

Le président répond que l'État a souhaité qu'il y ait une double signature avant d'engager des financements et que cela passe par la DTN, la directrice générale voire le président, puis cela bascule après à la trésorière. L'État demande d'avoir des doubles, ou triples signatures.

Philippe LAFAY indique que dans l'article 9, le commissaire aux comptes a obligation de présenter deux rapports lors de l'assemblée générale : le rapport général et les conventions réglementées.

Virginie THOBOR lui répond par l'affirmative.

Grégory GOETZ indique que l'on précisera dans l'article que les conventions réglementées seront soumises à l'approbation du comité directeur.

Sylvie SORMAIL intervient et indique que les conventions réglementées sont dans les rapports des commissaires aux comptes et présentés à l'assemblée générale

Le président met fin au débat et indique que le juriste a relu le règlement. Ce point sera modifié si nécessaire après une nouvelle analyse juridique.

Il est procédé au vote.

Une abstention.

7/ Budget prévisionnel

Sylvie SORMAIL passe la parole à Stéphane ALBOUY et Julien SERVY, de la société ALBOUY, cabinet d'expertise comptable, qui font la présentation de l'atterrissage 2021 et du budget prévisionnel 2022 à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

À la fin de la présentation, Virginie THOBOR prend la parole et précise que lors de la présentation du budget, l'ensemble de l'organisation budgétaire a été revu pour mieux comprendre ce que doit être le budget de la fédération et mieux prendre en compte le budget du haut niveau et de la haute performance et donc l'architecture budgétaire et y compris les codes analytiques qui ont été revus afin de définir les subventions aux actions mises en œuvre par la fédération, de manière à rendre cela visible pour l'ANS.

Hugues LE MERRE informe que le comité directeur avait approuvé un prêt et aimerait savoir où il apparaît dans l'atterrissage 2021.

Julien SERVY lui répond que, s'il s'agit d'un prêt aux établissements, cela n'apparaît pas dans les charges et les produits, seuls les éventuels intérêts apparaissent.

Hugues LE MERRE précise que c'est un prêt contracté par la fédération pour soutenir les clubs.

Philippe LAFAY informe qu'il s'agit d'une dette et qu'elle n'apparaît donc pas dans les comptes.

Julien SERVY précise que le prêt apparaîtra au bilan.

Sylvie SORMAIL indique le PGE est, pendant un an, un prêt à taux 0 ; ce prêt ayant été contracté dernier trimestre 2021, ce ne sera qu'en 2022 qu'il n'apparaîtra s'il n'a pas été remboursé à date.

Philippe LAFAY demande combien de demandes ont été effectuées.

Sylvie SORMAIL lui répond que seuls 3 clubs ont sollicité une aide financière (3500 €, 990 € et 280 €), ce qui peut vouloir dire que les clubs s'en sont bien sortis pendant la Covid.

Bruno GARES indique que ce PGE, à taux 0, peut être rendu l'année prochaine, mais l'on s'aperçoit qu'il y a une phase 5 qui arrive et qu'il faut rester prudent.

On s'aperçoit que l'État et les collectivités locales ont continué à soutenir financièrement les clubs, les régions. Le PSF et toutes les lignes sont en augmentation.

Philippe LAFAY remercie le cabinet pour cette présentation claire et précise mais il s'étonne que le comité directeur n'en ait pas été informé auparavant et il est également surpris de la localisation de ce cabinet d'expert-comptable.

Philippe LAFAY indique qu'il a été évoqué, à plusieurs reprises, des années normales en termes de licence, de rythme de croisière mais il n'est pas d'accord sur cela.

Philippe LAFAY est surpris également, que dans la présentation analytique du budget, on le compare avec le budget 2020 alors que les règles budgétaires ne sont pas les mêmes et qu'il est difficile de comparer.

Le président indique que les règles sont toujours les mêmes à l'ANS et au ministère des sports, que des budgets supplémentaires ont été demandés et obtenus.

Philippe LAFAY indique que, dans le budget prévisionnel, il y a une grosse différence sur la ligne budgétaire internationale et aimerait donc savoir ce qu'elle comporte et pourquoi.

Il indique également qu'il y a une aide à l'emploi pour les comités régionaux et s'en réjouit.

Virginie THOBOR répond que, sur les charges de fonctionnement, il y a un basculement de certaines charges de fonctionnement, y compris de la masse salariale sur le pilotage des projets, potentiellement de développement car cela fait écho aux préconisations du ministère des Sports dans le cadre des audits flash qu'il a missionné auprès des fédérations. Lorsque des actions avec des missions de service public sont mises en œuvre, les frais engagés par la fédération (les cadres techniques, les projets publics justifiant l'utilisation des locaux, des charges de fonctionnement, de la masse salariale pour un certain nombre d'emplois, ...) sont pris en compte.

Ce qui vient donc en appui des actions qui sont dans le projet, ce qui fait une re répartition des charges de fonctionnement de la fédération au profit de la conduite des projets qui sont financés par l'État.

Bruno GARES indique qu'il souhaite accompagner les régions, les départements pour développer l'escrime sur les territoires. Il faut prévoir l'avenir dès aujourd'hui car, en 2024, il est possible d'un risque de perte des cadres techniques sur les territoires.

Il n'y aura plus de professorat de sport, donc plus de concours, et donc plus de cadres techniques. Il faut donc anticiper et c'est du devoir du président de mettre en place un budget qui permet d'avoir des conventions d'objectifs afin de mettre des moyens en faveur des départements, des régions sur la structuration pour le développement de l'accompagnement de l'escrime. Une somme de 200 000 €uros a donc été inscrite au budget, soit environ 10 000 €uros par région pour les accompagner dans le recrutement de cadres techniques fédéraux.

Le président indique avoir rencontré des DRAJES qui sont prêtes à accompagner le projet.

Jean-Christian CARRIÉ regrette qu'il n'y ait plus l'agrément du service civique au niveau de la fédération.

Virginie THOBOR le rejoint sur ce point et informe que cela pénalise les régions dans un certain nombre de mise en œuvre de projets.

Elle informe que cela fait partie, entre autres, des missions « accompagnement emploi et formation » de Jean-Yves ROBIN, et qu'il va s'y atteler pour cette année.

Virginie THOBOR précise que la convention d'objectifs fera partie de l'ordre du jour de la réunion des présidents de région et l'on intégrera les subventions pour le PSF et comment en réattribuer une partie au profit des territoires.

Véronique SOLIVELLAS MASSUEL demande ce que veut dire escrime et héritage 2024.

Virginie THOBOR répond que dans le contrat de développement, ce sont toutes les actions qui sont en faveur du développement de la pratique, tous les leviers qui peuvent agir sur le développement de licenciés.

Véronique SOLIVELLAS MASSUEL demande ce qu'englobe le projet de coopération internationale.

Bruno GARES informe qu'il ne faut pas rester inactif au niveau international. Dans le programme, il est question de mettre en place une formation internationale auprès de différents pays.

Des budgets ont donc été sollicités auprès du CNOSF et du ministère des Sports pour créer des actions de développement et de formation avec différents pays de la francophonie.

Véronique SOLIVELLAS MASSUEL demande ce qu'inclut le budget des commissions fédérales.

Bruno GARES indique que le budget des commissions a été volontairement augmenté car il a été demandé à l'ANS de prendre en charge les billets d'avion afin de pouvoir accompagner 8 athlètes au lieu de 4 actuellement.

Véronique SOLIVELLAS MASSUEL indique qu'elle s'interroge sur les commissions fédérales, et non sur les commissions d'armes comme répondu par le président.

Le président répond que le budget des commissions fédérales n'ayant pas été dépensé en totalité l'année passée, il a été revu à la baisse.

Virginie THOBOR précise que certains crédits liés au contrat de développement ont basculé.

8/ Présentation de My Coach

Grégory GOETZ passe la parole à Lucas POIREL, de la société My Coach, afin qu'il fasse la présentation de l'application My Coach by FFE, qui est un service offert à tous les clubs, à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

Pourquoi ce partenaire ? Pour structurer, communiquer, organiser, animer, archiver et diffuser

Pour : comités, pratiquants, clubs, maîtres d'armes

Fonctionnalités : calendrier, séances, exercices, mails, médiacenter, etc.

Entrée 100% licenciés

Accompagnement 360° :

- Déploiement et support officiel
- Accompagnement et support technique (tutoriels, les équipes de My Coach sont toujours disponibles, etc.)
- Analyse de l'usage et évolution

Olivier HANICOTTE soutient les propos de Lucas POIREL. À l'heure actuelle il y a une phase de tests avec environ 12 clubs et la plupart des bugs sont réglés.

Il dit que cet outil est parfait pour une fluidité dans les échanges, plutôt que d'avoir plusieurs supports.

Bruno GARES intervient pour préciser qu'il y a une autre application My Coach Pro pour le haut niveau et uniquement pour les athlètes, afin de trianguler entre le maître d'armes du club et l'entraîneur national.

Julien BLANCHET demande s'il y a une personnalisation de l'interface prévue pour les clubs.

Lucas POIREL lui répond par l'affirmative.

9/ Point de situation sur les formations

Jean-Yves ROBIN prend la parole et fait une synthèse rapide des travaux en cours.

Outre les formations à venir, il y a surtout un travail amorcé sur la restructuration de l'architecture des diplômes.

Pour enseigner contre rémunération, il faut un diplôme et être inscrit au RNCP et actuellement nous en avons 4 : DES, DE, BPJEPS et le CQP à option. Concernant le CQP, la branche professionnelle ne souhaite plus qu'il soit de rigueur et, à partir d'octobre 2022 il ne pourra plus être organisé comme aujourd'hui.

Il faut donc savoir quel avenir va être donné à ce diplôme.

Il informe qu'il assistera à la réunion des présidents de comités régionaux pour aborder le remodelage de ces diplômes et des attentes en termes d'employabilité.

Il faudra savoir à quoi correspond chaque diplôme dans le secteur escrime.

Il précise qu'actuellement le CQP à option ne permet pas d'enseigner en dehors du club contrairement aux 3 autres diplômes alors que les 3 autres diplômes oui. Il y a donc une dimension à prendre en compte et qui est fondamentale dans l'esprit de développement et d'émancipation des clubs par rapport à la nature des diplômes et des encadrants qu'ils souhaitent employer et par rapport au rayonnement qu'ils souhaitent avoir au sein de leur activité escrime.

L'autre chantier de la formation est le remodelage des diplômes fédéraux, c'est-à-dire une réécriture afin que ces diplômes soient calqués sur ceux inscrits au RNCP, avec des référentiels de compétence, de formation, de certifications et des outils propres à la formation. Il faut pouvoir intégrer avec justesse le laser et l'escrime artistique dans des diplômes fédéraux qui donnent ensuite accès à un diplôme d'enseignant contre rémunération.

Le but du jeu est d'avoir des contenus transversaux afin que tout un chacun puisse prendre ce qui l'intéresse.

Concernant le service civique, les travaux sont en cours depuis deux mois et la réunion pour disposer de l'agrément et le relancer aura lieu le 5 janvier 2022.

Nicolas REGNARD fait part du spot de la fédération sur le diplôme de maître d'armes en particulier, et voudrait savoir ce qu'il en est de l'intégration de l'escrime santé et plus particulièrement l'escrime cancer du sein car c'était celle qui était affichée dans le spot. Qu'en est-il des autres formations potentielles en termes de sensibilisation sur le sport santé puisque dans le spot il n'apparaissait que l'escrime artistique et le cancer du sein. Mais il y a d'autres formations et a-t-on prévu de les intégrer dans ces diplômes afin de sensibiliser les maîtres d'armes sur la suite, sur la pratique et sur la pérennisation de leur emploi ?

Jean-Yves ROBIN lui répond par l'affirmative. Si certains doivent travailler en dehors des clubs, la segmentation des pratiques est peut-être un point d'orgue pour eux, et bien évidemment ils seront sensibilisés à travers ce nouveau cursus et un nouveau ruban pédagogique. Toutes les pratiques diversifiées utilisées dans la consolidation d'un emploi pour les maîtres d'armes seront abordées, l'objectif étant d'avoir une idée de tout ce qu'il se fait dans la segmentation des

pratiques. Ensuite ils pourront se diriger vers une formation professionnelle continue et venir chercher des contenus complémentaires à travers une formation bien ciblée et organisée.

Le président précise que, pour l'outre-mer, la fédération est en train de créer, avec la DRAJES de La Réunion, un diplôme BPJEPS multisports. En effet, au regard du nombre réduit de candidats sur l'outre-mer, ce serait un BPJEPS sport de combat avec option escrime.

10/ Règlement sportif sabre laser

Olivier HANICOTTE fait la présentation à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

La pratique du sabre laser demande plus d'espace : dans un gymnase classique où l'on peut mettre en place 12 pistes d'escrime classique, seuls 5 emplacements pour le sabre laser sont possibles.

La majorité des pratiquants de sabre laser ne cherche pas à se confronter.

Institutionnalisation du sabre laser fédéral.

Rappel définition gamification : empreint de codes de jeux vidéo que l'on intègre dans la pratique sportive.

Thérèse SALVADOR s'interroge sur le logo et les vocables utilisés sur le document du sabre laser et aimerait savoir si toutes les précautions ont été prises afin d'éviter tout contentieux avec les juristes américains de Georges LUCAS car il y eu des précédents.

Olivier HANICOTTE lui répond qu'à chaque stage, il est vérifié que l'information qu'une certaine entreprise américaine aurait les droits, est diffusée. Une prudence accrue est donc de mise pour protéger les clubs pour l'utilisation de termes déposés, il en est de même pour les logos.

Rémy DELHOMME demande si la population est plus jeune ou adulte, au vu du championnat de France mis en place, et pour quelle catégorie ?

Olivier HANICOTTE lui répond que la population est plutôt trentenaire-quarantenaire et il a donc été préconisé un championnat de France senior avec éventuellement M20 surclassés. Il y a également dans un deuxième temps une catégorie M17 avec des M15 surclassés. Nous sommes en prévision d'une catégorie un peu jeune avec un règlement adapté. La majorité des pratiquants sont plutôt des trentenaires et plus.

Sylvie LE MAUX informe que la fédération et ses services accompagnent le développement du sabre laser et veillent à ce que ce ne soit pas une discipline complètement marginalisée même si l'on respecte les différences et les personnalités de chaque pratiquant. Les projets à l'international sont menés avec Olivier HANICOTTE et la direction technique pour élaborer des partenariats avec Solaari et LDLC. Il n'y a aucune exclusivité. Le service communication travaille à la parution et à la diffusion de vidéos pour la promotion de la formation et du sabre laser.

Cette pratique doit accompagner les générations futures.

Une enquête grand public est mise en place pendant six mois afin de déterminer quelles sont les attentes des Français en matière des pratiques de l'escrime et le sabre laser sera bien évidemment pris en compte.

Thérèse SALVADOR demande ce qu'est la gamification.

Olivier HANICOTTE répond qu'il s'agit de l'emprunt de codes du jeu vidéo que l'on intègre dans la pratique sportive.

Il est procédé au vote.

1 abstention.

Bruno GARES précise que le championnat de France laser sera mutualisé avec l'escrime artistique et aura donc lieu le même jour et sur le même lieu. Il est d'actualité de créer un festival d'escrime artistique.

Michel CARLIEZ répond qu'il faut surtout travailler sur du concret.

Bruno GARES répond que la commission travaille sur cela et qu'il y aurait un championnat du monde en 2023.

11/ Bilan et projet communication

Grégory LAFON prend la parole et fait la présentation à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

Institutionnel : campagne « Du jeu aux jeux », escrime à l'école, enquête Olbia.

Événementiel : mardis équipe de France, soirée Medef, webinaires, GP sabre Orléans, soirée des champions, etc.

Digital : récap' et d'épée, IFFE → FFE, boutique officielle, imprimerie des clubs.

Propositions d'actions : « J'invite un ami », escrime en extérieur, festival de l'escrime artistique, l'été des jeunes escrimeurs, la licence étudiant.

12/ Projet de performance fédéral

Virginie THOBOR prend la parole et fait la présentation à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

Objectif national : positionner la France parmi les 5 meilleures délégations nationales olympiques → 40 médailles

Priorités fédérales :

- 2024 : Tendre vers l'obtention de 12 médailles olympiques toutes armes confondues
- 2028/2032 : Préparer l'avenir des jeunes potentiels
-

Instruction 17 mai 2021 : élaboration des PPF (programme d'excellence et d'accession).

Directives de l'ANS : la méthode ORFEVRE pour être les meilleurs aux JO.

Construction du projet fédéral : rétro planning pour réunions, échanges ANS, visites structures PPF.

Bilan des JO :

- Positif : 5 médailles, 2^{ème} nation, meilleur bilan depuis Athènes
- Attention : 2 équipes non qualifiées, athlètes médaillables qui n'ont pas obtenu de médailles, 64% des athlètes n'ont pas passé le 1^{er} tour

Synthèse des différents points à arrêter, continuer et démarrer.

Perspectives :

- Gagner entre 7 et 10 médailles olympiques en 2024 (dont 3 en or)
- Qualifier les 6 équipes
- Être réguliers au plus haut niveau mondial
- Optimiser l'accompagnement des entraîneurs et des athlètes
- Structurer la cellule haute performance au profit des athlètes du cercle haute performance.

Gros partenaire : INSEP

4 volets de performance : organisationnelle, concurrentielle, financière et humaine.

Indicateurs de progrès : résultats aux compétitions, engagement et rigueur dans l'entraînement, efficacité technique, gestion des matchs, suivi des blessures.

Modélisation 360° du projet personnalisé de l'athlète en 5 étapes.

2^{ème} partie du PPF : partie opérationnelle

Critères de mise en liste des sportifs, stratégie médicale de suivi, suivi socio-professionnel, dispositifs d'aides aux sportifs HN, convention SHN.

Structure du PPF : programme accession haut niveau puis programme excellence.

Le président précise qu'il est important de présenter l'accession au haut niveau.

Lorsqu'il est inscrit 12 médailles, il faut entendre comment structurer pour aller chercher 12 médailles, c'est ce qui est important, cela pose les bases et évite la pression aux autres armes.

Hugues LE MERRE pose la question sur les pôles France relève, à savoir qui sera où, car c'est important pour les régions par rapport à l'évolution globale des outils dont on disposait jusqu'à présent.

Suite à la fermeture des CREFED, comment cela va-t-il se passer ? Un appel à candidatures va-t-il être effectué au niveau des clubs en leur expliquant ce que seront les futurs pôles régionaux avec transmission d'un cahier des charges ? Est-ce que cela passera par les régions ou directement par la fédération ? Comment s'organise la refonte des deux premiers niveaux, avec timing, échéances etc.

Virginie THOBOR répond qu'il est important de positionner le projet de performance fédéral afin de travailler dès à présent sur la rentrée sportive.

Concernant les CREFED, le principe est un dossier d'habilitation pour lequel il y aura un avis à donner pour le comité régional et le CTS par rapport à leur connaissance du territoire. L'objectif de ce dossier étant d'y travailler dans les deux prochains mois car il faut finaliser encore quelques points avec l'agence. Il faudrait que cela soit opérationnel dès septembre afin de couvrir les demandes de subventions, l'intérêt étant d'habilitier les structures, avec une évaluation annuelle, en fonction de la préparation des clubs, jusqu'en 2024.

Philippe LAFAY demande si, à la rentrée de septembre, les CREFED n'existeront plus et seront remplacés par des structures départementales.

Virginie THOBOR répond que le terme structure est un terme large mais qu'il peut s'agir de clubs, ou toute autre structure, club intercommunal etc.

Il est simplement nécessaire de répondre au cahier des charges.

Luck MARTIN BOUYER sollicite la parole pour indiquer que le pôle de Wattignies est installé depuis 40 ans et tout, plus ou moins, s'est structuré autour et avec ce pôle. Le fait de le supprimer est trop radical et rapide, car cela va avoir des conséquences sur le développement et l'escrime régionale. Il regrette que les acteurs du territoire n'aient pas été sollicités en amont de la décision.

Le président s'étonne que Luck MARTIN BOUYER lui ait écrit en partageant son courrier directement avec 250 personnes. Cette pratique est étonnante et peu constructive de la part d'un élu qui plus est en annonçant la fermeture de la structure sans attendre le rendu final du travail effectué par les services et la décision finale prise par les élus du comité directeur.

Luck MARTIN BOUYER répond qu'il est solidaire ce courrier écrit avec les membres du bureau régional.

Virginie THOBOR indique qu'il y a eu de nombreux échanges et des visites ont été établies par la DTN. Cette décision n'a pas été prise unilatéralement et la DTN a écouté avec comme seul but d'améliorer la performance. Elle rappelle aussi que le président avait alerté la DTN pour ne pas mettre en difficulté les territoires.

Hugues LE MERRE demande quand la décision finale sera prise. Il lui est répondu que la décision est prévue semaine prochaine.

Luck MARTIN BOUYER maintient le manque de concertation avec le comité régional pour la fermeture de ce CREPS. Virginie THOBOR lui rappelle qu'ils ont échangé ensemble ainsi qu'avec les cadres techniques.

Karine MORTECLETTE rappelle que les échanges se sont tenus à l'échelon national pour la famille « escrime ».

Philippe LAFAY regrette d'avoir appris il y a 48h la perte d'un demi-poste pour sa région. Virginie THOBOR regrette que Philippe LAFAY politise une évolution de carrière d'un cadre technique.

Il est procédé au vote.

Unanimité.

13/ Plan de prévention – Charte éthique et déontologie

Jacqueline FELZINES prend la parole et fait la présentation à l'aide d'un PowerPoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

Mise en œuvre d'un dispositif étendu et complet : contrôle honorabilité des adhérents éducateurs, document de référence charte E&D, actions de prévention libération de la parole, action de formation des professionnels en charge des apprentissages et de l'encadrement (FFE & IFFE), action de sensibilisation auprès des jeunes citoyenneté (Colosse), cellule faits graves, mise en œuvre du processus déclaration faits graves, travail interdisciplinaire commission E&D/Discipline, prise en charge des victimes et des auteurs d'agressions.

Le président remercie les membres de la commission pour le travail effectué.

Il est procédé au vote.

Unanimité.

14/ Questions diverses

Grégory GOETZ prend la parole afin de répondre aux questions diverses posées, à l'aide d'un PowerPoint qui sera joint en annexe du présent projet de procès-verbal.

Concernant l'escrime artistique, Michel CARLIEZ entend des choses contradictoires et aimerait que Jean-Noël HATEFAYE prenne contact avec lui pour échanger sur les sujets tels que le règlement.

Il se réjouit de l'évolution tout en rappelant que l'escrime artistique est un sport contrairement à l'escrime de spectacle.

Rémy DELHOMME demande si l'ancien poste de Lionel PLUMENAIL a été pourvu. Le président répond par la négative et Virginie THOBOR complète en expliquant que les missions sont réparties entre Pierre GUICHOT et l'INSEP.

Rémy DELHOMME demande si cela ne risque pas de déstabiliser les entraîneurs si certains athlètes s'entraînent dans d'autres structures. Le président le rassure et seuls deux athlètes sont hors système fédéral.

Bruno GARES remercie les participants à ce comité directeur. Il remercie la direction technique, le personnel, Sylvie LE MAUX et ses services et les membres de s'être déplacés malgré la COVID.
Pour conclure, chaque président de région sera amené à débattre avec la direction technique afin que cela soit clair et efficace concernant les lettres de missions.

Grégory GOETZ et le président souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et de prendre soin d'eux et de leurs proches.

15/ Signature de la convention Colosse aux Pieds d'Argile

Sébastien BOUEILH présente brièvement l'association Colosse aux Pieds d'Argile.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au comité directeur.

Grégory GOETZ
Secrétaire Général